
DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES À UN RÈGLEMENT D'URBANISME

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée assistante-greffière que :

Le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie procédera à l'étude de demandes de dérogations mineures à un règlement d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 à 19 h 30.

La demande présentée par M. Jacques Gendron a pour but de morceler une partie du terrain du 170-174, rue Denoncourt d'une superficie de 253 m², au profit du terrain du 180, rue Denoncourt, de sorte que la superficie résiduelle du terrain du 170-174 correspondra à environ 2 578 m² au lieu des 4 000 m² exigés à l'article 4.2.1 du *Règlement de lotissement numéro RRU3-2012*.

La demande présentée par Mme Marie-Philippe Maltais a pour but de diviser le lot 3 064 805 (264, rue Notre-Dame), afin de créer deux lots d'une largeur de 24 mètres au lieu des 30 mètres exigés à l'article 4.2.1 du *Règlement de lotissement RRU3-2012*. Avec une profondeur de 258 mètres, les lots projetés auront une superficie de 6 400 m².

Prenez avis que toute personne intéressée de la Ville de Lavaltrie peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, relativement à ces demandes, avant 16 heures, le 7 décembre 2020 aux coordonnées suivantes :

Service du greffe – Ville de Lavaltrie
1370, rue Notre-Dame
Lavaltrie (Québec) J5T 1M5
Courriel : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 19 novembre 2020.

Marie-Josée Charron, assistante-greffière